
Adresse de la société populaire de Provins (Seine-et-Marne), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Provins (Seine-et-Marne), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 154-155;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22026_t1_0154_0000_10

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les maire et membres du conseil g^{al} permanent de la comm. de Reims, à la Conv.; Reims, 11 therm. II*] (2)

Citoyens représentants,

La valeur du soldat français fait triompher au dehors la République naissante, ses vertus civiles la consolideront, constitueront sa permanence, quoiqu'en disent les partisans corrompus du royalisme corrupteur.

Le 44^e régiment d'infanterie vient de faire dans nos murs un nouvel acte de vertu civique; ce régiment faisant partie de la brave armée qui soumit Charleroy, était chargé d'escorter sa garnison prisonnière de guerre : à son arrivée à Reims, nous avons fait aux soldats de la liberté l'accueil que méritaient leur courage, leur constance, et bientôt ils nous ont fait voir que la véritable bravoure est une vertu qui n'existe jamais seule dans l'âme d'un républicain; ils nous ont fait voir que le guerrier, intrépide sur le champ de bataille, porte un cœur compatissant quand il est rendu au sein de ses concitoyens. Ces généreux militaires ont distrait de leur solde la somme de 91 liv. 10 s. qu'ils ont déposée sur notre bureau pour le soulagement des pauvres de notre commune. Nous vous faisons passer le procès-verbal qui constate cet acte d'humanité; vous y verrez que les Français sont dignes de la République que vous avez fondée. Nous espérons que ce nouveau trait qui caractérise le soldat français sera livré par vous à la publicité qu'il mérite. S. et F. !

COUTIER MARION (*maire*) et 10 autres signatures.

Extrait des registres du conseil permanent de la commune de Reims.

Département de la Marne.

District de Reims.

Suite de la séance du 19 messidor an II, où étoient les citoyens Martin et Lebœuf, membres du conseil général de la commune.

A 8 heures du soir sont comparus les citoyens Jean-François-Alexis Barguier, Louis Coste et Joseph Salmon, tous trois sous-officiers au 44^e régiment d'infanterie, lesquels, au nom et de la part dudit régiment, ont déposé sur le bureau une somme de 91 liv. 10 s. destinée pour le soulagement des pauvres de la commune.

Le citoyen maire présent leur a témoigné, au nom du conseil général de la commune, la reconnaissance due à cet acte de générosité si digne des républicains : a été arrêté que communication en seroit donnée à tous les citoyens de cette commune dans l'assemblée qui doit avoir lieu demain décadi dans le temple de l'Être suprême; extrait en seroit envoyé à la Convention nationale et aussi à la société populaire de cette commune, pour lecture en

(1) *P.V.*, XLIII, 260-261.

(2) C 313, pl. 1252, p. 22, 23. *Bⁱⁿ*, 2 fruct. (suppl^h).

être donné à la prochaine assemblée. Il a été de plus arrêté que dans la lettre d'envoy à la Convention nationale, il lui seroit fait invitation de communiquer cet acte de générosité au comité d'instruction publique pour être inséré dans le recueil des actions civiques (1).

64

Les administrateurs du district de Roc-Libre, département des Ardennes, font part à la Convention nationale que les biens nationaux et d'émigrés de ce district, quoique situés à une lieue et même demi-lieue du territoire étranger, s'y vendent avec le plus grand succès. Ils adressent 2 états des ventes des uns et des autres, qui ont été faites pendant le mois de messidor : d'où il résulte que des biens nationaux, estimés 73 866 liv., ont été vendus 193 330 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

65

La société populaire de Veretz, département d'Indre-et-Loire, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur son énergie. Elle l'invite à continuer de frapper sans ménagement les factieux et les conspirateurs et annonce qu'elle a envoyé à Tours 45 chemises et 234 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (3).

66

La société populaire de Provins, département de Seine-et-Marne, félicite la Convention nationale sur sa fermeté, sa constance et la sagesse de ses mesures; lui annonce qu'elle vient de célébrer les défaites, la fuite et la honte de nos féroces ennemis; que les actions héroïques et les noms glorieux de nos braves guerriers ont retenti dans ses chants d'allégresse, et invite la Convention, au nom du salut du peuple, à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Pour extrait : Coutier Marion (*maire*), Bauxier (*secrét. greffier*).

(2) *P.V.*, XLIII, 261. *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539; mentionné par *Ann. patr.*, n° DXCV; *J. Sablier*, n° 1503; *M.U.*, XLIII, 42.

(3) *P.V.*, XLIII, 261. *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^h).

(4) *P.V.*, XLIII, 261.

[*La sté des amis de l'égalité et de la liberté, séante à Provins, à la Conv.; Provins, 24 mess. II*] (1)

Citoyens représentants,

La constance et la fermeté que vous avez déployées au milieu des travaux, des dangers et des revers, nous présageoient depuis longtemps la victoire. L'attitude majestueuse que vous conservez dans les triomphes fait pressentir aux tyrans que la fortune peut encore changer mais que leur rage sera toujours impuissante.

Nous venons aussi, législateurs, de célébrer en hommes libres les défaites, la fuite, la honte et le désespoir de nos féroces ennemis. Les actions héroïques, les noms glorieux de nos braves guerriers ont retenti dans nos chants d'allégresse, mais au milieu de nos transports les regards et les pensées, citoyens représentants, se tournoient vers vous. C'est là, disions-nous, qu'est la source de tous nos succès : ils sont le fruit de cette vigueur, de cette énergie révolutionnaire qui comprime l'ambition, donne un nouvel élan à l'amour de la patrie et brise toutes les factions dès qu'elles ont l'audace de paraître. Nos avantages sont le résultat de ces décrets, aussi sages que justes, qui assurent une douce récompense, la brillante immortalité aux véritables défenseurs de la patrie et une punition prompte et terrible à tous les lâches et à tous les traîtres. Oui les accents de la victoire se font entendre rapidement des armées du Nord à celles du Midi, mais c'est dans votre sein, législateurs, qu'elle prend son essort; c'est au milieu de vous qu'elle s'élançe et fait successivement le tour des frontières.

Nos ennemis ont bien senti que la Convention nationale étoit pour eux le fort le plus redoutable et, le poignard à la main, ils lui ont déclaré sourdement une guerre de crimes et assassinats. Mais vous avez lancé sur eux la terreur et la mort. Vous avez dit : que l'infâme Anglois périsse ! Toute la France a applaudit et ces monstres ne souillent plus nos regards.

Suivez, législateurs, vos glorieuses destinées. Ecrasez de la foudre révolutionnaire toute faction qui oseroit retarder un seul instant votre course sublime : tel est le vœu bien prononcé de toutes les sociétés populaires. Lorsqu'elles vous présentoient des cavaliers sortis pour ainsi dire de leur enceinte, tous armés, tous équipés afin de voler plus promptement à l'ennemi et d'anéantir plutôt les tyrans, elles manifestoient déjà leur zèle contre tout ce qui pouvoit entraver le gouvernement révolutionnaire dont le seul but est le triomphe rapide de la liberté.

Législateurs, restez à vos postes : le salut du peuple vous l'ordonne. O douce récompense de votre dévouement à la chose publique, tous les cœurs sont pour vous, toutes les bouches célèbrent vos travaux. Toutes s'écrient : point de pitié envers les conspirateurs, point de quartier aux féroces Anglois, point de repos que nos lâches ennemis ne soient hors d'état de nous nuire ! Enfin que le gouvernement révolution-

naire ne cesse qu'au moment où notre liberté et notre bonheur seront posés sur des bases inébranlables.

ROYER (*secrét.*), ATTON (?) (*présid.*).

67

L'agent national près le district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, annonce que les sans-culottes du district se sont empressés de célébrer la fête du 14 juillet et à solemniser les triomphes de la République; il donne connoissance à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 41 600 liv., ont été vendus 104 550 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

68

L'agent national près le district de Montpellier, département de l'Hérault, donne connoissance à la Convention nationale que la fabrication du salpêtre acquiert journellement une plus grande activité. Il cite plusieurs exemples et annonce que 7 283 livres de cette matière ont déjà été expédiées à la fabrique de Perpignan.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

69

L'agent national près le district de Cluses, département du Mont-Blanc, annonce à la Convention nationale que quoique sur l'extrême frontière, et que le canon du roi de Chypre se fasse entendre jusque dans la salle des enchères, les biens nationaux et d'émigrés se vendent avec grand succès; divers lots, estimés 51 024 liv., ont été vendus 181 840 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

70

Le conseil général de la commune de Chély, département de la Lozère, félicite la

(1) P.V., XLIII, 262. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(2) P.V., XLIII, 262. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^l).

(3) P.V., XLIII, 262. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(1) C 316, pl. 1267, p. 48. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^l).